



Communiqué de presse

Pas de coup de pouce pour le smic Pas de consultation non plus !

Lors d'un entretien accordé au journal « Le Parisien » dimanche 15 décembre 2019, la ministre du Travail Muriel Pénicaud, a indiqué qu'au 1er janvier 2020, l'augmentation du SMIC sera de 1,2%, soit 15 euros de plus par mois.

Ce pourcentage équivaut à la revalorisation légale compte tenu de l'inflation et de l'augmentation du pouvoir d'achat du salaire horaire de base des ouvriers et des employés (SHBOE) sur l'année 2019.

Sur le fond, le gouvernement se borne à reprendre les préconisations du rapport (publié le 5 décembre dernier) du groupe d'experts chargés de formuler des recommandations sur le SMIC.

Toutefois, dans le contexte actuel, l'absence de coup de pouce accordé au SMIC, comme le réclame Force Ouvrière, ne peut qu'alimenter un peu plus les motivations des manifestants contre la réforme des retraites.

En effet, le gouvernement reste sourd aux revendications et décide de ne pas se saisir du levier que pourrait représenter une véritable augmentation du SMIC.

Sur la forme, FO constate que pour la troisième année consécutive, nous sommes informés par voie de presse du montant de la revalorisation et de l'absence de « coup de pouce » pour le SMIC au 1er janvier, alors qu'un cadre institutionnel est prévu à cet effet : la CNNCEFP (Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle).

C'est, outre le contexte actuel, la raison pour laquelle FO a décidé de ne pas se rendre mardi 17 décembre à la réunion de cette instance, qui aurait consisté une fois de plus en un simulacre de consultation des organisations syndicales.

Pour rappel, FO revendique une revalorisation du SMIC via un coup de pouce significatif, moyen le plus simple et le plus rapide de redonner du pouvoir d'achat aux bas salaires, et en particulier, une augmentation du SMIC à hauteur de 80 % du salaire médian, soit environ 1450 € nets.

Paris, le 19 décembre 2019

Contact :

Karen GOURNAY
Secrétaire confédérale

**Secteur de la
Négociation collective
et des Salaires**

✉ kgournay@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.17